

1

Sessions de Février 1911.

Convocations.

Le Lundi 13 février 1911.

Convocation du Conseil municipal à la Mairie pour le Samedi 18, présent mois, à 8 heures du soir, pour délibérer sur les affaires portées à l'ordre du jour.

Le Maire.

à La Roche.

Le soir, à 8 heures du soir, les Membres formant l'assemblée municipale de Crsay se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Epistolle Maire.

Étaient présents: M. M. Epistolle, Curator Girard, Carbillot, Faur, Olivier, Leduc, Duviols et abonne.

Étaient absents: M. M. Clouton, Egres, Hignac, exensis et Ecauer, Vicaire, Marcourt, Epierre et M. Droux est élu secrétaire.

Projets des écoles.

Il est décidé que la Commission des travaux devra étudier ce projet, s'adjurer la Commission scolaire et présenter un rapport.

Electricité.

Étude de l'éclairage à l'électricité, est renvoyée à la Commission d'éclairage.

Gas

Le traité avec la compagnie du Gaz de Lausanne, étant sur le point d'être terminé, la Commission d'éclairage devra étudier les conditions qui lui paraîtront les meilleures à présenter à une compagnie.

Mare Bisson

La mare de M. Bisson, à Courtebois dont celui-ci sollicite le maintien, se trouvant sur le territoire de Villejust, le Conseil décide de ne pas émettre d'avis.

Avenue du Cimetière

Une dernière tentative ayant été faite auprès de M. Joyelle, mais celui-ci persistant à demander le prix exagéré de 5^e le mètre, de son terrain, la

- Conseil décide de continuer les formalités d'ex-
 propriation.
- Succession Blondin En raison des lenteurs apportées dans le
 règlement de la succession Blondin, et M.
 Meunier, avoué à Versailles étant avoué de la
 famille et de la Commune, le Conseil est d'avis,
 pour ces motifs, de faire défendre ses intérêts par
 un autre officier ministériel.
- Biens de la fabrique
 de l'église M. le Maire donne lecture au Conseil du décret
 de Monsieur le Président de la République, en date
 du 7 janvier 1911, par lequel sont attribués au
 Bureau de Bienfaisance d'Essey, tous les biens
 ayant appartenu à la fabrique de l'église et actuel-
 lement placés sous séquestre.
- Entretien
 des tombes des Bienfaiteurs Sur la proposition de M. Girard, le Conseil
 décide que les tombes des Bienfaiteurs de la
 Commune, seront convenablement entretenues.
- Lettre Héheust M. le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre
 de M. Héheust, en date du 11 janvier dernier, relative
 à l'élargissement du chemin du pont de pierre.
 L'étude en sera faite par la Commission des chemins
 qui devra s'adjointe M. le Génie de l'Arrière.
- Pétition Il est donné lecture d'une pétition, signée d'un
 certain nombre d'habitants du quartier d'Essey
 qui appellent la bienveillante attention du Conseil
 sur l'état de la fontaine située Rue de Essey,
 qui est devenue trouble. Il sera fait les travaux
 nécessaires, pour rendre cette eau potable.
- Subscriptions
 Syndicat d'initiative
 de tourisme -
 Erection d'un monument
 à Belfort - Le Conseil regrette en raison des nombreuses char-
 ges qui lui incombent, de ne pouvoir voter
 une subvention au syndicat d'initiative de
 tourisme et pour l'érection d'un monu-
 ment à Belfort (Haut-Rhin).
- Lettre de M. Cugnot M. Cugnot signale l'état défectueux du chemin
 de terre qui part de Courtallain et longeant le
 parc de M. Bessin. Le Conseil invite M. le Maire
 à solliciter les entrepreneurs, auteurs du dégrè-
 ment, à faire les réparations nécessaires.
- Recensement
 de la population Sont désignés pour remplir les fonctions de
 recenseurs: M. M. Girard, Fabre, Gaudot, For-

Dreux, Olivier, Charton, Egnos, Hacary, Broussin, Durivier.

Chemin de Courtabœuf

Approbation de M. le Juge
3 Mars 1911

Par délibération du 11 Novembre 1906, le Conseil a autorisé M. Lapostolle, Entrepreneur à Orsay, à déplacer provisoirement une partie du Chemin rural n° 4, d'Orsay à Courtabœuf, pour faciliter l'exploitation de sa carrière de grès. Que pour les mêmes causes, M. Lapostolle demande à nouveau le déplacement d'une partie dudit chemin, conformément au plan qui est déposé sur le bureau.

Conformément à l'art 64 de la loi du 5 avril 1884
+ M. le Maire se retire
+ à l'unanimité -

Le Conseil approuve le rapport présenté par M. Haugé, et fait droit à la demande de M. Lapostolle, à la charge par lui de verser une indemnité de 400 fr et de rendre ce chemin dans un bon état de viabilité, semblable au précédent.

Voies de "Salpêtre"

Le Conseil approuve le procès verbal des voies de lotissement dont le classement dans la voirie urbaine a été demandé par Messieurs Desjardes le 9 avril 1910, et accepté par le Conseil municipal le 30 avril 1910, à la condition que les dites voies seraient en bon état. Aujour d'hui, ces conditions étant remplies, il y a lieu d'en demander le classement.

Chemin de Courtabœuf
partie prise au Chⁿ n° 4

Etude en est renvoyée à la commission des chemins, qui devra faire un rapport sur s'inspirant des propositions de M. Dreux.

Chemin Rural n° 35 de la Sacaterie au Guichet

M. le Maire dépose sur le bureau le plan définitif de classement du chemin Rural n° 35 de la Sacaterie au Guichet. Le Conseil, après son examen, l'approuve.

Subvention pour les Sompniers

M. le Maire présente au Conseil, l'état que lui a adressé l'Officier commandant la Subdivision des Sompniers - Sompniers, duquel il résulte qu'il est dû à cette compagnie pour l'incendie d'Origny 105 fr pour celui de Gif 70 fr soit une somme de 175 fr.

Le Conseil
Vu sa délibération antérieure.
Est d'avis de prier M. le Préfet d'autoriser

Assistance aux
infirmes -
Arisee.

M. le Maire à mandater la dite somme de 115^{fr}.
sur les fonds libres de l'exercice 1910.
La Commission des Sapeurs-Sompiers est chargée
de décider si la subvention annuelle allouée pré-
cédemment aux Sapeurs-Sompiers, peut leur
être accordée.

M. le Maire communique au Conseil une lettre
de M. Arisee Emile Dérié, né le 26 février 1863,
journalier, atteint de paralysie, qui sollicite
un secours mensuel, conformément à la loi
du 14 juillet 1905.

Le Conseil.

Considérant que le sus-nommé n'a aucune
ressource personnelle, et n'habite Orsay que
depuis le 11 janvier 1910. l'admet en faveur.
Fait et délibéré, en séance, les jours, mois
et an ci-dessus.

A. Girard

Ferrière

Bouillon

Waurin

E. Drou

Laforest

Séance du 26 Mars 1911

Convocations.

Du lundi 20 Mars 1911.

Convocation du Conseil municipal, pour
le Dimanche 26 Mars, à 2^h, à la Mairie,
pour la désignation de la 1^{re} Poste.

M. le Maire.

Laforest

L'an mil neuf cent onze, le 26 Mars, à
2^h du soir, le Conseil municipal s'est réu-
ni au lieu ordinaire de ses séances, sous
la présidence de M. Laforest, maire.

Présents: M. M. Expostolle, Charton - Egros - Fabre -
Baron, Racary - Girard - Carbillat - Picard - Fourné,
Durivier - Gaudou - Olivier et Dreux - Espoirée.

Le Conseil étant composé comme il est
dit ci-dessus, et assisté des personnes nota-
bles, qui, convoquées à la date du 20 Mars,
présent mois, ont répondu à l'appel de
leur nom et qui sont:

M. M. Anon notaire - Saguet docteur, Saupé, docteur,
Nigel percepteur, Sapicida Curé - Esforce - Archer - Fialon
Luffary, Verrie, Brassard, Gleize - Génétain.

Après avoir entendu la lecture de l'art. 6
du testament de M. Archangé, relatif
à l'élection des 17 osières.

Procède à l'élection de la 17 osière de 1911.
Les jeunes filles qui sollicitent les suffrages
sont au nombre de Quinze.

M. M. Dolais Charlotte née le 28 Mars 1888, à Orsay
Dénus Germaine née le 26 Janvier 1889 à Orsay
Sequin Emile née le 8 Juin 1889, à Villebon
Léti, Aline née le 30 Décembre 1889, à Orsay.
Kalsey Blanche, née le 30 Sept. 1890, à Salaiseau
Jouanneau Angèle née le 4 Déc. 1890 à Fleury-
Fize
Chapuis Emile née le 16 Déc. 1890 à Orsay.
Espoirée Augustine née le 4 Janv. 1891 à Orsay.
Janvier Henriette, née le 10 Janvier 1891
à Champroux.
Guinebaud Alice née le 20 février 1891
à Orsay.
Rustard Henriette née le 27 février 1891,
à Orsay
Lussois Germaine, née le 2 Juin 1891 à Saclay.
Bouquin Alice, née le 17 Décembre 1891 à Orsay
Guérin Berthe née le 11 Janvier 1893 à Orsay
Reygaert Emile, née le 21 Janvier 1894
à Orsay.

Le Conseil rentre en séance.

Sont présents: M. H. Dupastolle - Charton - Ecgros, Fabre, Baron - Macary - Girard - Carbillat - Ecuier - Gaudon - Olivier - Druex - Espiviere.

Cas

L'étude en est renvoyée à la Commission d'éclairage qui devra être convoquée pour M. le Maire ainsi que les Directeurs des Sociétés: Suet - Dumière, Talaisan et Eichelbrenner Ingénieur.

Voies du Cimetière

M. le Maire est autorisé à traiter le plus tôt possible, de gré à gré, et au mieux des intérêts de la Commune, avec M. Spizelle, afin de ne pas poursuivre les formalités d'expropriation.

Succession Blondin

Le Conseil décide par 6 oui, 3 non et 2 bulletins de blanc, que M. Hunier, avoué à l'ère saillie, continue comme par le passé à défendre les intérêts de la ville d'Essay, sans la succession Blondin.

Chemin du pont de Pierre

Le Conseil est d'avis qu'il soit proposé au propriétaire M. H. H. pour l'édification d'un mur longeant le chemin du pont de pierre, mais que la Commune ne prenne pas à sa charge la construction dudit mur.

Forains

L'étude du prix des places pour les forains de passage, est renvoyée à la Commission des fêtes.

Quelle des Cordiers

Le Conseil reconnaît le monument de la quelle se trouve la quelle des Cordiers et décide d'en faire faire la réparation, mais que les ressources communales le permettent.

Retraites
vinières et paysannes

Conformément à la loi du 5 avril 1910, le Conseil municipal désigne pour faire partie de la Commission chargée de dresser la liste des assurés:

- M. H. Druex Entrepreneur
 - Galand Turcier
 - Macary Cultivateur
 - Berjgaert Dir. journalier
- Titulaires.
Suppléants.

Chemin d'Essay à Courtabœuf

M. Druex expose que par suite de la suppression partielle du chemin N° 7, du hameau d'Essay, pour le chemin de fer de l'Etat, les charriés faits par M. Dupastolle, par cette voie, seront forcément reportés

sur le chemin N° 4; et que par conséquent la partie de ce chemin, comprise entre l'ancienne maison Duplant et aboutissant sur la route nationale 188, c'est-à-dire toute la partie frappée d'alignement, se trouvera trop étroite pour recevoir les transports de la carrière aux quels viennent s'ajouter une partie de ceux de la nouvelle gare.

Ce chemin deviendra donc dangereux pour les piétons et son élargissement s'impose. M. Dreuze estime que cet élargissement doit être fait aux frais de l'industriel, M. Expostolle, qui en fera le plus d'usage. M. Expostolle répond que il ne peut être rendu responsable d'un état de choses qui ne provient pas de son fait, qu'il est lui-même lésé par la supériorité du chemin du Zochou qui a une pente moyenne de 4 à 5% par mètre, alors que le chemin N° 4, modifié par le chemin de fer de l'Etat a 9 1/2% par mètre. Il lui sera donc, pour ainsi dire, impossible de s'en servir, s'il n'est pas rectifié et fait toutes réserves sur cette déclivité excessive.

Le Conseil estime qu'il y a donc lieu de demander à M. Expostolle principal intéressé, une somme de cinquante mille francs, pour l'élargissement du chemin de la partie précitée, c'est-à-dire celle frappée d'alignement, et lui-même lui demandera au chemin de fer de l'Etat. M. Expostolle répond que si le chemin de fer de l'Etat veut bien, pour cet objet, lui allouer cette somme, ou tout autre, il la versera à son tour, dans la caisse municipale.

M. le Maire expose au Conseil que l'hospice est tenu de verser annuellement à la Commune, la somme de 2669⁴⁷⁶

Cette somme de 2669⁴⁷⁶ est due, en partie revenant à la Commune dans l'excédent du revenu de l'hospice (Exécution de l'art. 9 du testament Archange) et conformément aux délibérations de la Commission administrative de l'hospice d'Orsay, des 27 Mai 1895 et 9 Mars 1896, celle du Conseil municipal d'Orsay

Hospice

Le 28 Mars 1896, approuvé par M. le Préfet le 4 avril suivant.

Fait et délibéré en séance à les jours sus et au ci. dessus.

à la halle Robert Leger
A. Grand
A. Leger
Fabre
A. Leger
A. Leger
A. Leger

Séance du 3 Avril 1911.

Convocations -

Le lundi 3 Avril 1911.

Convocation du Conseil municipal pour le samedi 3 avril, à 8 heures du soir, pour délibérer sur le projet d'établissement de l'électricité dans la Commune.



E. Leger
à la halle

Le conseil municipal composé, le 3 Avril 8 1/2 du soir, les membres présents le Conseil municipal de la Commune se sont réunis à la mairie, sous la présidence de M. Epastolle, Maire.

Présents: M. Epastolle, Charbon, Leger, Fabre, Girard, Gaudet, Corbillet, Guéniot - Lemer, Olivier et Droux.

Absents: M. M. Guéniot, Leger, Guéniot et Epastolle.

M. Droux est désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Compagnie Sud. Française

M. le Maire est autorisé à traiter avec la compagnie Sud. Française, dans les conditions les plus favorables, aux intérêts de la Commune et des particuliers.

Aucune décision n'a été prise ultérieurement pour le renouvellement d'un traité d'éclairage

Gaz.

au gaz.
Sont signés les membres présents.

à l'apostolle ^{Levesque} & Dreu
Fubre & Girard
Duvivier & Formé

Seance du 15 Avril 1911.

Conversations.

Le lundi 11 Avril 1911
Convocation du Conseil municipal, pour le
samedi 14 avril, à 8 h^{1/2} du soir, à l'effet de
délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre
du jour.

Maire
à l'apostolle

Le vendredi 15 Avril, à 8 h^{1/2} du soir, le Conseil municipal d'Oray s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Éapostolle, maire.

Étaient présents: M. Éapostolle, Chantore Égros, Fubre, Girard, Carbillon Gaudou, Formé, Baron, Olivier & Dreu.

Étaient absents: M. Écœur, Duvivier, Espérance et Racary.

M. Dreu est élu secrétaire.

Après la lecture de différents rapports et traités relatifs au renouvellement d'une nouvelle période d'éclairage au gaz, le Conseil décide, à l'unanimité, que cette question soit résuée que un ingénieur conseil soit nommé, afin de défendre les intérêts de la ville contre d'ictoirement avec les soumissionnaires.

Gaz

Electricité

—

Le Conseil est d'avis que l'étude et la signature du traité avec la Société du Sud. Éclairées soit réservées jusqu'au jour où le Conseil municipal aura fait une convention avec une compagnie pour l'éclairage au gaz.

Avenue du cimetière

—

M. le Maire présente au Conseil l'acte de vente dressé par M. Simon, notaire à Orsay, concernant l'achat, à l'amiable, du terrain Hoypelle, destiné à établir une avenue pour faciliter l'entrée du Cimetière. Le Conseil l'approuve et s'engage à voter, au chap. add. de 1911, la somme nécessaire pour le paiement dudit terrain. Et ont signé les membres présents.

a leur domicile
U. Grand
A. Grand
M. Fabre
solime
E. Druon

Seance du 1^{er} juin 1911.

Convocation.

Le lundi 29 Mai 1911

Convocation du Conseil municipal, pour le jeudi 1^{er} juin à 8^h du soir, pour délibérer sur la question du Gaz.

M. le Maire
a leur domicile

L'an mil neuf cent onze, le 1^{er} juin, à 8^h du soir, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Epastolle, maire.

Présents: M. M. Epastolle, Charbonnières, Sabatier, Grand, Carbillat, Escourolle, Olivier, Proux, Formé et Devivier.

Absents M. M. Bacary, Barone, Guichard et Epineux. M. Ducoux est élu secrétaire.

Après avoir déclaré la séance ouverte, une dis-

cussion s'étant élevée entre des Membres du Conseil et plusieurs ayant quitté la salle. M. le Maire a levé la séance, et remis à une séance ultérieure la décision à prendre relative au Gaz.
Et ont signé les Membres présents:

A. Grand
E. Druet
E. Jomay
A. Epastolle
R. Charbon
F. Fabre
J. Gaudet
J. Girard
J. Olivier
J. Breux
J. Baron
E. Espinasse
M. Breux

Séances de Mai 1911.

Convocations.

Du mardi 30 Mai 1911.
Convocation du Conseil municipal pour le Samedi 3 Juin, à 8^h du soir, pour la tenue de la session de Mai.

M. le Maire.

A. Epastolle

Le mardi 30 mai 1911, à 8 heures du soir, les Membres formant l'Assemblée municipale d'Orsay, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Epastolle.

Étaient présents: M. M. Epastolle, Charbon, Eguin, Fabre, Gaudet, Girard, Lécœur, Carbillon, Olivier, Druet, Jomay et Breux.

Étaient absents: M. M. Lacour, Baron, Espinasse.
M. Breux est désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Conseil approuve le compte de Gestion de l'exercice 1910, présenté par M. Viget Receveur municipal, et dont les recettes et les dépenses s'élevaient savoir:

Compte de Gestion

Recettes	88581 ⁵⁰
Dépenses	72607 ⁶⁰

Excédent de recettes 15973¹¹

laquelle somme sera portée au chapitre additionnel de 1911.

Compte administratif Le Conseil émet un vote favorable sur le compte administratif présenté par M. Edouard Meire, et comprenant les recettes recouvrées et les dépenses faites, pendant la durée de l'exercice 1910.

Toutes les opérations dudit exercice sont closes et les crédits annulés.

Chapitre additionnel Le Conseil procède à la formation du chap. add. de 1911.

Chapitres additionnels de 1911.

Recettes.

Excédent de l'exercice 1910	15973 ¹¹
Produit des prestations	1599
Caxe sur les chiens	12
Part de la C ^{ne} sur le Budget des Cultes (vol. 1907)	113
Subvention de l'Etat pour les pompes (1910)	82 ⁵⁰
Excédent provenant des remises de la vicinalité	531 ¹⁶
Total	16738⁰⁴

Dépenses.

Travaux sur chemins (Reliquat)	547.13
Assurance des Sapeurs-Pompiers	25. "
Frais d'équipement des Sapeurs-Pompiers	250. "
Chauffage du Bureau de la Gendarmerie	60. "
Allocation au Secrétaire de la Mairie, pour le recensement de la population	200. "
Allocation à la société de tir	100. "
Compléments pour enlèvement des ordures ménagères	360. "
Assistance aux vieillards infirmes	1000. "
Mémoires impayés des exercices antérieurs.	6460. "
Frais d'acquisition du terrain Moyelle et d'établissement de l'avenue du Cimetière	3000. "
A Reporter	12002¹³

Reporté ————— 12002¹¹

Fosse d'aisances de l'église

Entretien des chemins ruraux	400 ⁰⁰
Subvention à la caisse des écoles	600 ⁰⁰
Grais d'accouchements des indigents (30 ⁰⁰ chacun)	300 ⁰⁰
Subvention pour paiements de secours aux familles nombreuses	900 ⁰⁰
Apprentissage de métiers	200 ⁰⁰
Destruction des hannetons	100 ⁰⁰
Entretien du matériel et équipement pour les Sompniers	82 ⁵⁰
Fosse d'aisances de l'église (Réfection)	900 ⁰⁰
Dépenses imprévues	1143 ⁴¹
Retraites ouvrières (contingent de l. C ²⁰ pour les salariés 100 ⁰⁰ com ^{au})	

Total ————— 16728⁰¹

Budget primitif

Le Conseil vote les dépenses obligatoires et facultatives, pour l'exercice 1912.

Les services :

Traitement du Secrétaire de la Mairie	1700 ⁰⁰
Grais de Bureau de la Mairie	200 ⁰⁰
Conservation des archives	50 ⁰⁰
Grais des Registres de l'Etat civil	150 ⁰⁰
Abonnement au journal Officiel	4 ⁰⁰
- - - au Bulletin des Evis	6 ⁰⁰
Registres imprimés à l'usage des écoles	20 ⁰⁰
Grais de confection des livres	55 ⁰⁰
Grais de chauffage du Bureau de la Gendarmerie	60 ⁰⁰
Traitement du Receveur municipal	1456 ⁰⁰
Traitement du Gardien-Charpentier	1000 ⁰⁰
Dotation de la Musique	1500 ⁰⁰
Télégraphe Allocation au porteur de dépêches	800 ⁰⁰
- - - à la Recenseur	100 ⁰⁰
Abonnement au journal des Maires	6 ⁰⁰
Grais d'exploitation du service des pompes funèbres	20 ⁰⁰
Constatation des décès	30 ⁰⁰
Timbres des mandats de paiement	50 ⁰⁰
Allocation à la Société de tir	100 ⁰⁰
Salaires du Carroubor. Afficheur	30 ⁰⁰
Caisse d'épargne	400 ⁰⁰

A reporter

7.737⁰¹

	Report -	7737 ¹ 40
Limbre des comptes et registres de la comptabilité		20.-
Annuaire du département		5.-50
Fivres de famille		10.-
Secours aux réservistes et à leur famille		200.-
Entretien de la Mairie		300.-
Entretien et clôture du Cimetière		300.-
Contributions sur les revenus communaux		10.-
Apprentissage de métiers		225.-
Stabillement d'enfants		68.-
Versement au Bureau de Bienfaisance (Eq. 11 font.)		700.-
Chaussures aux enfants des écoles		550.-
Entretien des fontaines, puits, mares		150.-
Assurance des bâtiments communaux		60.-
Entretien et remontage de l'horloge		160.-
Allocation aux Sapeurs-Pompiers		250.-
Entretien des pompes incendie, accouilles et quincaillerie		100.-
Assurance des Sapeurs-Pompiers		25.-
Enfants assistés		320.-
Aliments		650.-
Service médical gratuit		200.-
Assistance aux vieillards		2600.-
Vaccination gratuite		200.-
Assistance gratuite pour les Indigents		75.-
Inspection des tueries		300.-
Matricules ouvrières		100.-
Assurance des employés communaux		70.-
Allocation à la pensance		200.-
Allocation temporaire aux indigents		100.-
Subvention à la Société de secours mutuels		250.-
Trais de Bureau de la Société de secours mutuels		50.-
Allocation des Sapeurs à la Mairie départementale		32.10
Allocation pour l'Office et les Tr. Off. à la Fédération nationale		16.50
Assurance à la Fédération nationale des Sautes Lourdes		7.10
Entretien des écoles		300.-
Indemnités de résidence (Inst ^{es} et Inst ^{es})		500.-
Indemnités de logement aux Inst ^{es} et Inst ^{es}		1750.-
Chauffage des écoles et de la Mairie		1300.-
Mobilier scolaire		100
	à Reporter	19691 ⁶⁰

Repos

1989170

Salaires de l'aide de l'école maternelle	600.
Suppléments de traitement au personnel enseignant	3950.
Indemnités de chauff. aux Inst. et Inst. ca.	150.
Location de la crèche	500.
Crèche (personnel et fournitures)	800.
Grat. achat de livres	500.
Subvention à la caisse des Ecoles	250.
Fournitures aux élèves des écoles	1300.
Gratification au Directeur de l'Ecole de Garçons	200.
Indemnité pour Cours d'adultes	120.
Achat de livres pour la Bibliothèque scolaire	100.
Médailles et livrets pour pain	50.
Inspection médicale scolaire	50.
Subvention à la société mutuelle scolaire	100.
Entretien des rues, quais, places publiques	1000.
Eclairage des Rues	3000.
Entretien des Rues	1760.
Salaires des cantonniers de la voirie urbaine	3000.
Entretien des chemins ruraux	1000.
Salaires des cantonniers chemins vicinaux	1250.
Entretien des chemins vicinaux	1243.
Impôts généraux (rôles, timbre)	50.
Contingents des chemins de Grande communication	11219.
Compléments d'entretien des chem. ruraux	100.
Fêtes nationales et autres fêtes	1200.
Destruction des hannetons	100.
Recensement de la C ^{me} par le Contrôleur	150.
Secours aux familles nombreuses	1000.
Honoraires d'architecte, géomètre, a. g. et verges	1000.
Dépenses imprévues	1500.
Retraites ouvrières (secrétaire adjoint)	600.
Réparations au presbytère	500.

Total 51331.

Des recettes étant de 24501.90

Il reste à pourvoir à un déficit de 26829.10
Vu la loi du 5 April 1884.

Considérant que les dépenses ci-dessus sont urgentes

et justifiées.

Le Conseil vote une imposition extraordinaire de 2683^{fr} 10, représentant 74 centimes 1/10^e additionnels au principal des quatre contributions directes, pour couvrir les dépenses annuelles ordinaires ci-dessus désignées.

Création de la Garde Champêtre

Le Conseil municipal Vu les lois des 31 juillet 1867 et 2 avril 1884.

Délibère ce qui suit:

Il est voté une imposition extraordinaire de 3 centimes par franc, au principal des quatre contributions, pour le traitement du Gardes Champêtre de la Commune d'Essey, en 1912.

Des chemins vicinaux

Le Conseil municipal Vu la loi du 21 Mai 1836 l'instruction ministérielle du 24 juin suivant et le règlement général sur le service des chemins vicinaux.

Vu les propositions présentées par l'Agent Voyer Vu l'arrêté de mise en demeure de M. le Préfet, en date du 18 Mai 1911.

Considérant qu'il y a urgence à entreprendre dans un bon état de viabilité, les chemins de grande communication et intérêt commun vicinaux. Adopte les propositions présentées par l'Agent Voyer pour l'entretien de ces chemins.

Vote l'inscription au budget de la commune, des recettes et crédits nécessaires pour le service des chemins vicinaux, pendant l'exercice 1912.

Décide enfin que les pénalités soient remplacées par une taxe vicinale.

Comptes du Bureau de Bienfaisance

Les comptes et budgets du Bureau de Bienfaisance sont approuvés.

Subvention des Sapeurs Pompiers

La subvention de l'Etat allouée pour les Sapeurs Pompiers, s'élevant à 82^{fr} 00, sera attribuée à l'entretien du matériel et incendie et l'équipement.

Dix

M. le Maire fait lecture au Conseil d'une lettre de M. le Directeur et de Madame la Directrice des Ecoles, par laquelle ils demandent que la distribution des prix ne soit pas retardée, qui'elle n'ait pas lieu pendant les vacances, et que le mode de donner des prix soit changé.

Mémoires imparjés
des exercices antérieurs.

Le Conseil décide le renvoi de ces propositions, à la
commission spéciale qui devra émettre son avis.
Le Conseil reconnaît que les dépenses suivantes,
restant à payer, ont été régulièrement justifiées,
et qu'elles seront mandatées, sur l'article 9 du
chapitre additionnel de 1911.

- Travaux et fournitures (compagnie du Gaz) ———	635 ³⁵
- Travaux de couverture et plomberie (Gaillard) ———	986 ⁸⁹
- Travaux de Maçonnerie (Bracon) ———	56 ⁵
- Travaux de Menuiserie (Morin) ———	17 ³⁹
- Travaux de Maçonnerie (Sivier) ———	1284 ⁷⁴
- Travaux de Menuiserie (Blou) ———	153 ¹¹
- Travaux de Peintures (Lacel) ———	137 ⁵
- - - - - (Lacel) ———	57 ⁵⁵
- Travaux de menuiserie (Berilacqua) ———	56 ⁷⁹
- Travaux de charpente (Emery) ———	322 ³⁴
- Travaux de menuiserie (Leroux) ———	110 ⁶⁸
- Travaux de Maçonnerie (Leroux) ———	1145 ²⁵
- - - - - (Leroux) ———	128 ⁰⁵
- Honoraires de l'Architecte (Colin) ———	194 ²³
- Honoraires au Géomètre-Expert (Maugé) ———	843 ⁷⁴
Total ———	6459.11

Postes.
Courrier de 4^h

M. le Maire donne connaissance au Conseil
d'une lettre de la commission des Postes qui demande
la suppression des dimanches et jours de fêtes, du
courrier de 4^h. Le Conseil estimant, qu'il y a intérêt
pour les correspondants des départements, que ce
courrier soit maintenu, est d'avis de ne pas faire
droit à cette demande.

Demande
de soutien de famille

M. le Maire donne lecture d'une demande
faite par le jeune Renaudin Gaston, de la classe
1910, qui sollicite l'allocation de 0⁴⁵ pour vivre
au profit de sa famille, étant l'aîné de 6 enfants
du Conseil.

Considérant que le père du pétitionnaire ne se a aucune
ressource personnelle, qu'il n'a que son
modique salaire pour subvenir aux besoins de
sa nombreuse famille. Est d'avis de faire droit à sa demande.

Assistance aux
vieillards et infirmes

Il est donné lecture de la demande d'assistance de la nommée Femme David née Gayet née le 21 Sept 1841, habitant Orsay, depuis le 1^{er} Avril 1901. se trouvant dans l'impossibilité de travailler, et n'ayant aucune ressource. L'admet en 1^{re} partie au taux mensuel de 20^{fr}.

2^e - Cassin Louis, journalier, né le 11 Avril 1841, habitant Orsay, depuis 1887, n'ayant aucune ressource. L'admet en 1^{re} partie au taux mensuel de 20^{fr}.

M. Duvaux demanda solliciter l'assistance re-traité.

Fait et délibéré en séance à la Mairie d'Orsay les jour, mois et an que dessus.

à la pot belle
Ulband
Dreux
A. L. Chiron-Lucas
A. Grand
A. L. L. L.
Dreux
Dreux
L. L. L.

Séance du 10 juin 1911.

Convocations

Le mardi 6 juin 1911.

Convocation du Conseil municipal, pour le Samedi 10 juin, à 8^h du soir, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

En l'année mil neuf cent onze, le Samedi 10 juin à 8^h du soir, le Conseil municipal de la commune d'Orsay s'est réuni en séance extraordinaire, sous la présidence de M. Eapostolle Maire.

Etaients présents M. M. Eapostolle, Charton - Degros - Fabre - Gaudot - Grand - Carbillet - Escœur - Olivier, Formé, Dreux et Derivivier.

Cjaz

Étaient absents: M. M. Racary, Baron, et Espoir
M. Dreu est élu secrétaire.

M. le Maire donne lecture du rapport de M. Besnard
Ingénieur conseil, relatif à l'éclairage de la
ville. Après avoir comparé les deux projets
d'un projet sur l'autre, il invite le Conseil
à adopter le mode qui lui paraît le plus pro-
fitable.

Il est procédé à un tour de scrutin qui a donné
les résultats suivants:

Pour passer un contrat avec un concessionnaire pour
la construction d'une usine municipale 4 voix
M. M. Supostolle, Charton, Egros, Fabre, Gaudon,
Girard, Corbillet, Réquier, Olivier et Orea de-
mandent à ce que des pourparlers soient
engagés avec le Directeur de l'usine de Sa-
laiseau.

Le Conseil en raison des dangers, qui pourraient
en résulter, ne donne pas un avis favorable, ni
l'établissement d'un stand, place des Ecoles.

Le Conseil décide de retirer le secours mensuel
de 20^{fr} aux vieillards;

1^{er} Barthies père, a un fils propriétaire qui peut
le secourir.

1^{re} Collinet née Eunctin, a un petit fils établi tapissier
à Salaiseau qui peut lui venir en aide.

M. 1 Beuret qui va être hospitalisé.

Le Conseil attend

1^o Que la Commission administrative de l'hospice supplé-
me pour l'année 1912, les allocations annuelles de 600^{fr}
pour l'assistance aux vieillards, et de 400^{fr} au Bureau
de Bienfaisance

2^o Que les mémoires impayés ne lui ont pas été présentés.

3^o Qu'il n'y a pas de déficit existant.

Par 7 voix contre, 1 favorable, 1 Bulletin blanc, et 2 absten-
tions, M. Davinier et Fourné, donne un avis défavorable sur
la gestion de la commission administrative de l'hospice
L'omet le vœu que M. le Préfet maintienne pour
l'exercice 1912, les subventions accordées pré-
cédemment, au Bureau de bienfaisance

Stand d'Orsary

Assistance
aux vieillards

Comptes de l'Hospice

Le Conseil fixe comme précédemment à 20^t l'allocation mensuelle.

Prix

Date des vacances

Le Conseil décide que la distribution des prix aux élèves des écoles, aura lieu comme d'habitude, le lendemain de la fête communale, qui les vacances commenceront le jeudi 10 août, et qui il laisse toute latitude au Directeur et à la Directrice des Ecoles, pour l'attribution des récompenses aux enfants.

Gay

Il est fait lecture d'un projet de traité d'éclairage au gaz, qui sera soumis à l'approbation du Directeur de l'Usine à gaz de Talavera.

Pressé d'aisances de l'église.

Le Conseil autorise M. le Maire à passer un marché de gré à gré, avec un Entrepreneur, à la condition de faire établir un plan et un devis par un architecte, et que la dépense ne dépasse pas celle votée au chapitre additionnel de 1911.

Approbation par le conseil

Le 10 août 1911

M. le Maire communique au Conseil une lettre de M. le Directeur de la C^{ie} du Chemin de fer, Paris-Émours, par laquelle il fait savoir que la substitution de la traction électrique, à la traction à vapeur, nécessiterait des frais importants, non compensés par un accroissement correspondant du trafic, et que par suite il n'y a pas lieu de donner une suite favorable à cette demande.

Nombreuse famille demande de secours

La demande de secours de la veuve Deschamps qui a 5 enfants au-dessous de 13 ans, est admise. La Commune s'engage à prendre en charge, sa part contributive saignée par le règlement.

Retraites ouvrières

Secrétaire Adjoint

Le traitement du Secrétaire Adjoint, à raison de 50^t par mois, sera mandaté en 1911, sur l'art. 19 Dépenses imprévues. Au chapitre additionnel du dit exercice.

Sous-débit de tabac

Gare du Guichet

Le Conseil, en raison du trafic toujours croissant de la Gare du Guichet, émet le vœu qu'un sous-débit de tabac, soit installé aux environs de cette Gare.

Le Conseil.

Chemin N° 4 de Courtabœuf.

Sur l'emplacement des nouvelles gares de voyageurs et de marchandises de l'Etat, à Orsay. Considérant que la partie du chemin rural

N° 11, supprimée par le chemin de fer de l'Etat qui a une rampe d'environ 5° par mètre, est remplacée par une autre qui a jusqu'à 9° 1/2

Que cette rampe est trop forte, qu'elle empêchera à l'avenir, les cultivateurs de descendre leurs denrées ou de monter à charge leurs engrais, et les obligera à faire un parcours de 14^m au lieu d'un.

Que s'il est vrai que le chemin actuel a, dans certaines parties, jusqu'à 12 et 14^{de pente} par mètre, qu'il n'en est pas moins certain que ce chemin, par suite des besoins de l'exploitation de la carrière n'a qu'un caractère provisoire, qu'il peut toujours être modifié, déplacé suivant lesdits besoins, et avec l'assentiment du Conseil.

Délibère :

Une demande est adressée à M. le Préfet, à l'effet d'obtenir de l'Administration des Chemins de fer de l'Etat, un chemin dont la pente maxima soit 6° par mètre.

Fait et délibéré en séance, les jours susdits au ci-dessus.

Admirer	} P. Charton-Luyers
Phacel	
Phacel	} H. Randu
Phacel	
Phacel	} Fournier
Phacel	

Session d'Avril 1911.

Convocations.

Du lundi 14 avril 1911.

Convocation du Conseil municipal, pour le Samedi 19 avril, à 8^h 1/2 du soir, à la Mairie, pour la tenue de la session d'Avril.

Le Maire.
A. Hubert

L'assemblée se fait à huit heures du soir, les Membres composant le Conseil municipal d'Orge se sont réunis à la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, pour la tenue de la session ordinaire des mois d'août, et sous la présidence de M. Expostolle, maire. Étaient présents: M. M. Expostolle maire, Charton, Legros Adjoint, Gaudot, Carbillet, Ecoeur, Macarez, Olivier, Devivier, Fourné et Baron. Étaient absents: M. M. Girard, Fabre, Dreu et Depierre.

Écoles
et logements des maîtres

M. Ecoeur est nommé secrétaire fonction. M. le Maire communique au Conseil un plan et un devis établis par M. Colin, architecte, pour la construction de classes et de logements pour les Maîtres. Le Conseil décide que pour le moment, la moitié de ce projet serait peut-être suffisante. L'étude de ce projet est renvoyée aux commissions des travaux et éclairés qui devront s'adjoindre M. l'architecte.

Supplément de
traitement du Directeur
de l'École de Garçons

M. l'Écuyer, directeur de l'École de Garçons, étant nommé à Jussy, le Conseil décide par 5 voix pour et 5 contre, la voix du Président étant prépondérante, que son successeur touchera un supplément de traitement de 800^f annuellement.

Foire
de Savigny/Orge

Le Conseil municipal donne un avis favorable au vœu émis par l'assemblée municipale de Savigny, par lequel elle demande que la foire de St Martin, qui a lieu le 10 Novem. bre de chaque année, soit reportée au dimanche qui suit cette date.

Délégués pour établir
la liste des électeurs à la
chambre et au tribunal de commerce

M. M. Olivier et Ecoeur sont nommés pour faire partie de la Commission chargée d'opérer les rectifications nécessaires aux listes des électeurs de la Chambre et du Tribunal de Commerce.

Nominations des Délégués
pour la révision de la
liste électorale

Conformément à la loi en vigueur, le Conseil nomme M. Olivier pour faire partie de la commission chargée de réviser la liste des électeurs.

Réception
du chemin provisoire
de Courtabœuf

Sapeurs. Sompniers

Distribution
des télégrammes dans
la ville.

Téléphone à la Brigade

en 1912, et M. H. Charton, Egros et Yaron, mem-
bres de la Commission chargée de juger les réclamations
qui pourraient se produire.

Sur l'avis favorable de la Commission des
chemins, le Conseil confirme la réception
du chemin provisoire de Courtabœuf.

M. le Maire présente au Conseil l'état que lui a
adressé l'Officier commandant la Subdivision
des Sapeurs-Sompniers duquel il résulte qu'il
est dû à cette compagnie, pour l'incendie de
l'Église St. - pour celui de Mondétour 45⁰⁰ soit
une somme de 90⁰⁰.

Le Conseil
Sur sa délibération antérieure.
Est d'avis de prier M. le Préfet d'autoriser
M. le Maire à mandater l'adit. somme de 90⁰⁰
sur les fonds libres de l'exercice 1911.

M. le Maire donne connaissance au Conseil
d'une lettre que lui a adressé M. le Secrétaire
Général de l'Etat des Postes et Télégraphes par
laquelle il l'informe que l'Etat prend
à sa charge les frais de distribution des télé-
grammes, des messages et des wires appel télé-
phoniques à partir du 1^{er} juillet 1911.

Il est procédé à un vote pour la suppression
de la subvention allouée au poste des dépêches,
qui a donné le résultat suivant :

Pour 7 voix
Contre 3 voix

M. le Maire fait lecture au Conseil d'une lettre
de M. le Préfet relative à l'installation d'un
téléphone à la Brigade de Courtabœuf.

Le Conseil Général participant pour un quart
dans la dépense, qui serait pour l'année la 1^{re}
année, 31⁰⁰ la 2^e 24⁰⁰ la 3^e 18⁰⁰ et la 4^e et les sui-
vantes 12⁰⁰ et le Conseil reconnaissant que
cette mesure rendrait de réels services.

Est d'avis de prier M. le Préfet d'autoriser
M. le Maire à en prélever le montant sur les fonds
libres de l'exercice courant.